



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2025 – 2026



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Liste des abréviations/acronymes	3
Introduction	5
Calendrier scolaire 2025-2026	6
 I. Activités relatives à la clôture de l'année scolaire 2024-2025	6
I.1. Dépôt des documents de fin de l'année scolaire 2024-2025	6
I.2. Assises de la Revue Annuelle des Performances édition 2026	7
I.3. Congé du personnel administratif, technique et ouvrier des établissements d'enseignement	7
 II. Activités préparatoires de la rentrée scolaire 2025 – 2026	8
III. Rentrée et clôture de l'année scolaire 2025– 2026	9
IV. Division de l'année scolaire 2025-2026	9
IV.1. Enseignement maternel	9
IV.2. Enseignement primaire	11
IV.3. Enseignement secondaire et technique	13
 V. Jurys et épreuves de Fin des Cycles	14
V.1. Enseignement Primaire : Examen National de Fin d'Etudes Primaires (ENAFEP)	14
V.2. Enseignement Secondaire	14
V.2.1. Enseignement Secondaire Général : Test National de Sélection et d'Orientations Scolaire et Professionnelle (TENASOSP)	14
V.2.2. Enseignement Secondaire Cycle Court (JUNACYC)	14
V.2.3. Enseignement Secondaire Cycle Long : Examen d'Etat	14
 VI. Jours fériés légaux	15
VII. Dispositions pratiques	15
VIII. Dispositions finales	20





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

LISTE DES ABREVIATIONS / ACRONYMES

ASBL	: Association Sans But Lucratif.
CABMIN	: Cabinet du Ministre.
CNC	: Centre National de Correction.
DAETP	: Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Professionnel.
DASP	: Direction des Activités Sportives et Parascolaires.
DAS	: Direction de l'Administration Scolaire.
ENAFEP	: Examen National de Fin d'Études Primaires.
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo.
GAP	: Groupes d'Aide Psychopédagogique.
RECOGAP	: Réseaux Communautaires des Groupes d'Aides Psychopédagogiques
IGE	: Inspection Générale de l'Enseignement.
INSPOOL/PRIM	: Inspecteur Chef de Pool Primaire.
INSPOOL/SEC	: Inspecteur Chef de Pool Secondaire.
IPP	: Inspecteur Principal Provincial.
JUNACYC	: Jury National du Cycle Court.
MINEPSP	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.
MINEPST	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique.



**MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ***Le Ministre d'État*

- MINEDU-NC** : Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté.
- PROVED** : Directeur de la Province Educationnelle.
- SERNIE** : Service National d'Identification des Elèves.
- SOUS-PROVED** : Chef de la Sous-Division Provinciale.
- TENASOSP** : Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

INTRODUCTION

Le présent calendrier porte sur l'année scolaire 2025 – 2026 dont la rentrée est fixée au **lundi 1^{er} septembre 2025** et la clôture au **jeudi 02 juillet 2026**.

Pour rappel, **le calendrier scolaire** est l'un des documents de référence des gestionnaires d'écoles, des inspecteurs d'enseignement, du personnel des établissements scolaires tant publics que privés agréés, des élèves ainsi que des partenaires éducatifs de l'Etat tel que stipulé à l'article 21 de la **Loi-Cadre n°14/004** du 11 février 2014 de l'**Enseignement National**.

Conformément aux dispositions de l'article 84 de la Loi-Cadre de l'Enseignement National, l'année scolaire 2025 – 2026 compte **192 jours ouvrables de classe** pour l'enseignement maternel et **222 jours ouvrables de classe** pour l'enseignement primaire, secondaire et technique, totalisant ainsi le minimum de 900 heures de présence effective à l'école, périodes de révision et d'examens comprises.

Les différentes dates des jurys et épreuves de fin des cycles ainsi que celles des stages professionnels pour les élèves-maîtres et les élèves des filières techniques, proposées par l'Inspection Générale de l'Enseignement (IGE), la Direction de l'Administration Scolaire (DAS) et la Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Professionnel (DAETP), sont clairement déterminées conformément aux dispositions de **la Loi – Cadre de l'Enseignement National**.

Les jours fériés légaux, les congés de détente, les périodes des vacances et les périodes des examens scolaires sont aussi clairement fixés et quelques dispositions d'ordre pratique clôturent ce calendrier scolaire et en facilitent l'exécution.

Cet outil de travail, dont l'élaboration a toujours été soumise à un long processus participatif impliquant de nombreux acteurs et partenaires éducatifs du Ministère, est un produit consensuel, imposable à tous et dont l'application ne peut souffrir d'un quelconque dérapage.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

CALENDRIER SCOLAIRE 2025 – 2026

I. ACTIVITES RELATIVES A LA CLOTURE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024–2025.

1.1. Dépôt des documents de fin de l'année scolaire 2024 – 2025 :

a. Pour les établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique ayant clôturé l'année scolaire le mercredi 02 juillet 2025 :

- ❖ **Mardi 15 juillet 2025** : dépôt du palmarès, des rapports de fin de l'année scolaire 2024–2025 et de la Revue Annuelle des Performances de l'établissement aux bureaux gestionnaires de proximité de la manière suivante :
 - **Etablissements publics non conventionnés d'enseignement** :
5 exemplaires destinés aux Proved, IPP, Sous-Proved, Inspecteur Chef de Pool et SERNIE ;
 - **Etablissements publics conventionnés d'enseignement** :
8 exemplaires destinés aux Proved, IPP, Coordinateur Provincial, Sous-Proved, Coordinateur Diocésain, Communautaire ou Sous-Provincial, Inspecteur Chef de Pool, Conseiller Résident et SERNIE.
 - **Etablissements privés agréés d'enseignement** :
7 exemplaires destinés aux Proved, IPP, Sous-Proved, Inspecteur Chef de Pool, Association des Promoteurs des écoles privées agréées, Promoteur et SERNIE.
- ❖ **Mardi 22 juillet 2025** : transmission de ces documents aux différents destinataires par les Gestionnaires des Bureaux de proximité et des rapports finals de la Revue Annuelle des Performances sous-provinciale à la Province éducationnelle par les Chefs de Sous-Divisions.
- ❖ **Mardi 12 août 2025** : transmission des rapports finals de la Revue Annuelle des Performances Provinciale au Secrétariat Général de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté par les Directeurs Provinciaux.
- ❖ **Mardi 26 août 2025** : transmission des rapports synthèses issus de l'exploitation des palmarès et des rapports de l'année scolaire à la hiérarchie du Ministère par les gestionnaires des bureaux provinciaux (Proved, IPP et Coordinateur Provincial).

b. Pour les établissements d'enseignement maternel ayant clôturé l'année scolaire le lundi 21 juillet 2025 :

- ❖ **Samedi 26 juillet 2025** : Dépôt du palmarès et des rapports de fin de l'année scolaire 2024-2025 aux bureaux gestionnaires de proximité en nombre fixé au point 1.1.





MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

c. Pour les établissements d'enseignement primaire, secondaire et technique ayant clôturé l'année scolaire le mardi 05 août 2025 :

- ❖ **Samedi 09 août 2025** : Dépôt de deux rapports aux bureaux gestionnaires de proximité en nombre fixé au point 1.1.
- ❖ **Mercredi 13 août 2025** : Transmission de ces documents aux différents destinataires par les gestionnaires de bureaux de proximité y compris les documents de fin de l'année scolaire des établissements d'enseignement maternel ayant clôturé l'année scolaire le lundi 21 juillet 2025.
- ❖ **Mercredi 17 septembre 2025** : Transmission des rapports synthèses issus de l'exploitation des palmarès et des rapports de fin de l'année scolaire 2024-2025 à la hiérarchie du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté par les gestionnaires provinciaux (Proved, IPP et Coordinateur Provincial des écoles publiques conventionnées).

I.2. Assises de la Revue Annuelle des Performances, édition 2026

Conformément à l'article 18 de l'Arrêté Ministériel N°MINEPST/CABMIN/054/2022 du 29/04/2022 portant organisation et fonctionnement de la Revue Annuelle des Performances, les dates de ces assises à tous les niveaux pour l'année scolaire 2025-2026 sont fixées de la manière suivante :

- Au niveau de l'établissement d'enseignement : **Vendredi 03 et samedi 04 juillet 2026** inclus, soit **02 jours** ;
- Au niveau de la Sous-Province Educationnelle : du **mercredi 15 au vendredi 17 juillet 2026** inclus, soit **03 jours** ;
- Au niveau de la Province Educationnelle : du **mercredi 05 au vendredi 07 août 2026** inclus, soit **03 jours** ;
- Au niveau National : du **mercredi 26 au vendredi 28 août 2026** inclus, soit **03 jours**.

I.3. Congé du personnel administratif, technique et ouvrier des établissements d'enseignement :

a. Pour les établissements d'enseignement ayant clôturé l'année scolaire le mercredi 02 juillet 2025 :

- Du **mercredi 16 juillet au mardi 12 août 2025 inclus** : soit **23 jours** ;
- **Mercredi 13 août 2025** : Reprise de service pour le personnel administratif, technique et ouvrier des établissements d'enseignement concernés.





MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

b. Pour les établissements d'enseignement ayant clôturé l'année scolaire le lundi 21 juillet 2025 :

- **Du lundi 28 juillet au mardi 12 août 2025 inclus : soit 13 jours ;**
- **Mercredi 13 août 2025 :** Reprise de service pour le personnel administratif, technique et ouvrier des établissements d'enseignement concernés.

c. Pour les établissements d'enseignement ayant clôturé l'année scolaire le mardi 05 août 2025 :

- **Lundi 11 et mardi 12 août 2025 inclus : soit 2 jours ;**
- **Mercredi 13 août 2025 :** Reprise de service pour le personnel administratif, technique et ouvrier des établissements d'enseignement concernés.

II. ACTIVITES PREPARATOIRES DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025 - 2026

- **Lundi 04 août 2025 :** réunions de vulgarisation des instructions officielles pour l'année scolaire 2025-2026 autour du Ministre Provincial ou du Provéd, des gestionnaires provinciaux et sous-provinciaux d'établissements d'enseignement ;
- **Vendredi 15 août 2025 :** réunion des gestionnaires sous-provinciaux avec tous les chefs d'établissement d'enseignement de leurs juridictions respectives ;
- **Périodes d'inscription gratuite (classes de recrutement) :**
 - **Du lundi 07 au vendredi 11 juillet 2025 inclus, soit 05 jours** (1^{ère} phase), uniquement pour les établissements d'enseignement ayant clôturé l'année scolaire le mercredi 02 juillet 2025 ;
 - **Du lundi 18 au samedi 23 août 2025 inclus, soit 06 jours** (2^{ème} phase), pour tous les établissements d'enseignement maternel, primaire secondaire et technique.
- **Jeudi 21 août 2025 :** reprise de service pour le personnel enseignant ;
- **Mardi 26 et mercredi 27 août 2025 :** affichage des listes définitives des élèves au niveau des établissements, par classe et en ordre alphabétique ;
- **Vendredi 29 et samedi 30 août 2025 :** tenue des réunions pédagogiques de la rentrée scolaire dans les établissements pour tous les cycles d'enseignement.





MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

III. RENTREE ET CLOTURE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026 POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MATERNEL, PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

- Rentrée scolaire 2025 – 2026 : lundi 1^{er} septembre 2025.
- Clôture de l'année scolaire 2025 – 2026 : jeudi 02 juillet 2026.

IV. DIVISION DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026

IV.1. ENSEIGNEMENT MATERNEL

IV.1.1. Nombre de jours ouvrables : 192 jours, soit du lundi 1^{er} septembre 2025 au jeudi 02 juillet 2026 inclus.

IV.1.2. Subdivision de l'Année Scolaire en Trimestres et en Périodes

IV.1.2.1. Premier Trimestre : du lundi 1^{er} septembre au mercredi 17 décembre 2025 inclus, soit 77 jours.

1^{ère} Période

- Du lundi 1^{er} septembre au mercredi 29 octobre 2025 inclus, soit **43 jours**.
- Samedi 08 novembre 2025 : prise de connaissance des cartes d'appréciation périodique des enfants par les parents.
- **Congé de détente du Premier Trimestre**
 - Du jeudi 30 octobre au samedi 1^{er} novembre 2025 inclus, soit **03 jours**.
 - Lundi 03 novembre 2025 : reprise des activités.

2^{ème} Période

- Du lundi 03 novembre au mercredi 17 décembre 2025 inclus, soit **34 jours**.

a. Evaluation du niveau d'éveil des enfants

- Du jeudi 04 au jeudi 11 décembre 2025 inclus, soit **06 jours**.
- Mercredi 17 décembre 2025 : proclamation des résultats.

b. Vacances du Premier Trimestre

- Du jeudi 18 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026 inclus, soit **12 jours**.
- Lundi 05 janvier 2026 : reprise des activités.

IV.1.2.2. Deuxième Trimestre : du lundi 05 janvier au vendredi 27 mars 2026 inclus, soit 58 jours.





MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

3^{ème} Période

- Du lundi 05 janvier au mercredi 11 février 2026 inclus, soit **27 jours**.
- Samedi 21 février 2026 : prise de connaissance des cartes d'appréciation périodique des enfants par les parents.
- **Congé de détente du Deuxième Trimestre**
 - Du jeudi 12 au samedi 14 février 2026 inclus, soit **03 jours**.
 - Lundi 16 février 2026 : reprise des activités.

4^{ème} Période

- Du lundi 16 février au vendredi 27 mars 2026 inclus, soit **31 jours**.
- a. **Evaluation du niveau d'éveil des enfants :**
 - Du lundi 16 au lundi 23 mars 2026 inclus, soit **06 jours**.
 - Vendredi 27 mars 2026 : proclamation des résultats.
- b. **Vacances du Deuxième Trimestre :**
 - Du samedi 28 mars au samedi 11 avril 2026 inclus, soit **12 jours**.
 - Lundi 13 avril 2026 : reprise des activités.

IV.1.2.3. Troisième Trimestre : du lundi 13 avril au jeudi 02 juillet 2026 inclus, soit **57 jours**.

5^{ème} Période

- Du lundi 13 avril au vendredi 22 mai 2026 inclus, soit **28 jours**.
- Samedi 30 mai 2026 : prise de connaissance des cartes d'appréciation périodique des enfants par les parents.

6^{ème} Période

- Du lundi 25 mai au jeudi 02 juillet 2026 inclus, soit **29 jours**.
- a. **Evaluation du niveau d'éveil des enfants**
 - Du vendredi 12 au vendredi 19 juin 2026 inclus, soit **06 jours**.
- b. **Clôture de l'année scolaire 2025-2026**
 - **Jeudi 02 juillet 2026** : proclamation des résultats du niveau d'éveil des enfants, remise des bulletins et des certificats de fin du cycle maternel.

IV.1.3. Dispositions particulières à l'enseignement maternel

- a. Les activités pour les enfants du cycle maternel se déroulent du lundi au vendredi (Cfr. Horaire hebdomadaire) ;





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

- b. Le samedi de chaque semaine est réservé aux activités pédagogiques :
 - réparation et/ou fabrication du matériel didactique ;
 - formation des éducateurs et éducatrices ;
 - réunions pédagogiques.
- c. Les samedis réservés à la prise de connaissance des cartes d'appréciation périodique des enfants par les parents et à la proclamation des résultats de l'évaluation du niveau d'éveil des enfants sont des jours ouvrables ;
- d. Les espaces communautaires d'éveil et les classes pré-primaires sont concernés par ce Calendrier Scolaire de l'enseignement maternel.

IV.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

IV.2.1. Nombre de jours ouvrables : 222 jours, soit du lundi 1^{er} septembre 2025 au jeudi 02 juillet 2026 inclus.

IV.2.2. Subdivision de l'Année Scolaire en Trimestres et en Périodes

IV.2.2.1. Premier Trimestre : du lundi 1^{er} septembre au mercredi 17 décembre 2025 inclus : soit 90 jours.

1^{ère} Période

- Du lundi 1^{er} septembre au mercredi 29 octobre 2025 inclus, soit **51 jours**.
- Samedi 08 novembre 2025 : communication des points aux parents.

Congé de détente du Premier Trimestre

- Du jeudi 30 octobre au samedi 1^{er} novembre 2025 inclus, soit **03 jours**.
- Lundi 03 novembre 2025 : reprise des cours.

2^{ème} Période

Du lundi 03 novembre au mercredi 17 décembre 2025 inclus, soit **39 jours**.

a. Examens du Premier Trimestre

- Du jeudi 04 au jeudi 11 décembre 2025 inclus, soit **07 jours**.
- Mercredi 17 décembre 2025 : proclamation des résultats.

b. Vacances du Premier Trimestre

- Du jeudi 18 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026 inclus, soit **12 jours**.
- Lundi 05 janvier 2026 : reprise des cours.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

IV.2.2.2. Deuxième Trimestre : du lundi 05 janvier au vendredi 27 mars 2026 inclus, soit 66 jours.

3^{ème} Période

- Du lundi 05 janvier au mercredi 11 février 2026 inclus, soit **31 jours**.
- Samedi 21 février 2026 : communication des points aux parents.

Congé de détente du deuxième Trimestre :

- Du jeudi 12 au samedi 14 février 2026 inclus, soit **03 jours**.
- Lundi 16 février 2026 : reprise des cours.

4^{ème} Période

- Du lundi 16 février au vendredi 27 mars 2026 inclus, soit **35 jours**.

a. Examens du Deuxième Trimestre

- Du lundi 16 au lundi 23 mars 2026 inclus, soit **07 jours**.
- Vendredi 27 mars 2026 : proclamation des résultats.

b. Vacances du Deuxième Trimestre

- Du samedi 28 mars au samedi 11 avril 2026 inclus, soit **12 jours**.
- Lundi 13 avril 2026 : reprise des cours.

c. Semaine de la Science et des Technologies

- **Du mardi 14 au vendredi 17 avril : 13^{ème} édition.**

NB : Les activités de la semaine de la science et des technologies se font en parallèle avec le programme normal des cours durant cette semaine.

IV.2.2.3. Troisième Trimestre : du lundi 13 avril au jeudi 02 juillet 2026 inclus, soit 66 jours.

5^{ème} Période

- Du lundi 13 avril au samedi 23 mai 2026 inclus, soit **33 jours**.
- Samedi 30 mai 2026 : communication des points aux parents.

6^{ème} Période

- Du lundi 25 mai au jeudi 02 juillet 2026 inclus, soit **33 jours**.

a. Examens du troisième Trimestre

- Du vendredi 12 au vendredi 19 juin 2026 inclus, soit **07 jours**.

b. Clôture de l'année scolaire 2025-2026

- **Jeudi 02 juillet 2026 :** proclamation des résultats des examens, remise des bulletins aux parents d'élèves.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

IV.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE

IV.3.1. Nombre de jours ouvrables : 222 jours, soit du lundi 1^{er} septembre 2025 au jeudi 02 juillet 2026 inclus.

IV.3.2. Subdivision de l'Année Scolaire en Semestres et en Périodes

IV.3.2.1. Premier Semestre : du lundi 1^{er} septembre 2025 au mercredi 11 février 2026 inclus, soit 121 jours.

1^{ère} Période

- Du lundi 1^{er} septembre au mercredi 29 octobre 2025 inclus, soit **51 jours** ;
- Samedi 08 novembre 2025 : communication des points aux parents.

1^{er} Congé de détente du premier semestre

- Du jeudi 30 octobre au samedi 1^{er} novembre 2025 inclus, soit **03 jours** ;
- Lundi 03 novembre 2025 : reprise des cours.

2^{ème} Période

- Du lundi 03 novembre 2025 au mercredi 11 février 2026 inclus, soit **70 jours**.

a. Examens du Premier Semestre

- Du mardi 03 au mercredi 11 février 2026 inclus, soit **08 jours** ;
- Samedi 21 février 2026 : communication des points aux parents.

b. Vacances du Premier Semestre

- Du jeudi 18 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026 inclus : soit **12 jours** ;
- Lundi 05 janvier 2026 : reprise des cours.

c. 2^{ème} Congé de détente du premier semestre :

- Du jeudi 12 au samedi 14 février 2026 inclus, soit **03 jours**.
- Lundi 16 février 2026 : reprise des cours.

IV.3.2.2. Deuxième Semestre : du lundi 16 février au jeudi 02 juillet 2026 inclus, soit 101 jours.

3^{ème} Période

- Du lundi 16 février au mercredi 29 avril 2026 inclus, soit **50 jours**.
- Samedi 09 mai 2026 : communication des points aux parents.

a. Vacances du Deuxième Semestre

- Du samedi 28 mars au samedi 11 avril 2026 inclus, soit 12 jours.
- Lundi 13 avril 2026 : reprise des cours.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

b. Semaine de la Science et des Technologies

- **Du mardi 14 au vendredi 17 avril : 13^{ème} édition.**

NB : les activités de la semaine de la science et des technologies se font en parallèle avec le programme normal des cours durant cette semaine.

4^{ème} Période

- Du samedi 02 mai au jeudi 02 juillet 2026 inclus, soit **51 jours** ;

a. Examens du Deuxième Semestre

- Du mardi 26 mai au mercredi 03 juin 2026 inclus, soit 08 jours ;
- Jeudi 11 juin 2026 : 1^{ère} délibération ;
- Examens de repêchage : mardi 16 et mercredi 17 juin 2026 inclus, soit 02 jours ;
- Vendredi 19 juin 2026 : 2^{ème} délibération.

b. Clôture de l'année scolaire 2025-2026

- Jeudi 02 juillet 2026 : cérémonie officielle de proclamation des résultats des examens, remise des bulletins aux parents d'élèves.

V. JURYS ET EPREUVES DE FIN DES CYCLES

V.1. Enseignement Primaire

- Examen National de Fin d'Etudes Primaires (ENAFEP) : lundi 1^{er} et mardi 02 juin 2026.

V.2. Enseignement Secondaire

V.2.1. Enseignement Secondaire Général

- Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle (TENASOSP) : jeudi 11 et vendredi 12 juin 2026.

V.2.2. Enseignement Secondaire Cycle Court.

V.2.2.1. Epreuves hors session

- Rédaction : lundi 04 mai 2026.**
- Pratique professionnelle : du lundi 11 au lundi 18 mai 2026 inclus, soit 07 jours.**

V.2.2.2. Epreuves de la Session Ordinaire : du lundi 22 au jeudi 25 juin 2026 inclus, soit 04 Jours.

V.2.3. Enseignement Secondaire Cycle Long : Examen d'Etat.

V.2.3.1. Epreuve préliminaire : Samedi 14 février 2026.

V.2.3.2. Epreuves hors session :





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

- a. Dissertation : lundi 04 mai 2026 ;
- b. Épreuves traditionnelles des options techniques : mardi 05 mai 2026 ;
- c. Épreuves orales de français : du mercredi 06 mai au samedi 09 mai 2026 inclus, soit 04 jours ;
- d. Épreuves de pratique professionnelle : du lundi 11 au lundi 18 mai 2026 inclus, soit **07 jours** ;

V.2.4. Transmission des copies des épreuves traditionnelles des options techniques au Centre National de Correction (C.N.C) : mardi 19 mai 2026.

V.2.5. Épreuves de la Session Ordinaire : du lundi 22 au jeudi 25 juin 2026 inclus, soit 04 jours.

VI. JOURS FÉRIES LEGAUX

Conformément à l'Ordonnance n° 23-042 du 30 mars 2023, les jours fériés légaux en République Démocratique du Congo sont :

- Jeudi 25 décembre 2025 : Fête de la Nativité ;
- Jeudi 1^{er} janvier 2026 : Fête de Nouvel An ;
- Dimanche 04 janvier 2026 : Martyrs de l'Indépendance ;
- Vendredi 16 janvier 2026 : Anniversaire de la mort du Président Laurent Désiré KABILA ;
- Samedi 17 janvier 2026 : Anniversaire de la mort du Premier Ministre Patrice Emery LUMUMBA ;
- Lundi 06 avril 2026 : Journée du Combat de Simon KIMBANGU et de la Conscience Africaine ;
- Vendredi 1^{er} mai 2026 : Fête du Travail ;
- Dimanche 17 mai 2026 : Journée des FARDC ;
- Mardi 30 juin 2026 : Fête de l'Indépendance ;
- Samedi 1^{er} août 2026 : Fête des Parents.

VII. DISPOSITIONS PRATIQUES

VII.1. Respect du calendrier scolaire

Conformément à la Note Circulaire N°MINEPSP/CABMIN/001/ 01409/91 du 25 juin 1991 relative à l'adaptation du calendrier scolaire, les Directeurs Provinciaux de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté doivent communiquer par écrit au Secrétaire Général à l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, deux semaines après constat de la nécessité, **les réaménagements éventuels** à apporter au calendrier scolaire 2025– 2026





MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

suite aux situations d'urgence (calamités naturelles, mouvements migratoires, aléas politiques, conflits communautaires, etc.)

Dans ce même ordre d'idées, il est rappelé à tous que **toute activité non prévue au calendrier scolaire** doit être préalablement autorisée par le Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté à condition qu'elle ne perturbe pas le nombre de jours ouvrables prévus au calendrier scolaire.

En outre, aucune structure extérieure ne peut organiser des activités dans les établissements d'enseignement tant publics que privés agréés sans l'aval préalable du Ministre ou de ses représentants en province.

VII.2. Dans l'obligation de garantir à tous les enfants l'égalité des chances à la formation, il est strictement interdit de refuser l'accès en classe aux élèves en difficultés de paiement des frais de scolarité. Tous les élèves doivent accomplir effectivement le nombre des jours prévus dans le calendrier scolaire 2025-2026, soit 192 jours à l'enseignement maternel, 222 jours pour les cycles primaire, secondaire et technique.

VII.3. Interdiction de cérémonie de collation : Conformément à la note circulaire N°MINEPST/CABMIN/002/2023 du 08/07/2023, il est strictement interdit d'organiser la cérémonie de collation des grades en faveur des finalistes du cycle maternel.

VII.4 Uniforme scolaire : Le port de l'uniforme scolaire couleur bleu blanc est obligatoire pour tous les élèves durant toute l'année scolaire. Cependant, il est strictement interdit de procéder à la vente, par contrainte, des uniformes (bleu blanc) et des pagnes avec logo des ASBL et autres supports à l'école. Il revient à chaque parent de s'en procurer librement sur le marché.

VII.5. Rapports de la rentrée scolaire 2025-2026

- Mardi 07 octobre 2025 : **Transmission des rapports de la rentrée scolaire 2025-2026** par les chefs d'établissement d'enseignement aux bureaux gestionnaires de proximité ;
- Pour les établissements publics non conventionnés d'enseignement : **5 exemplaires ;**





MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

- Pour les établissements publics conventionnés d'enseignement : **8 exemplaires** ;
- Pour les établissements privés agréés d'enseignement : **7 exemplaires** ;
- Lundi 13 octobre 2025 : transmission de ces rapports aux différents destinataires par les gestionnaires des bureaux de proximité ;
- Lundi 17 novembre 2025 : transmission des synthèses issues de l'exploitation desdits rapports à la hiérarchie du Ministère par les gestionnaires des bureaux provinciaux (Proved, IPP et Coordinateur Provincial).

VII.6. Stages professionnels : Obligatoires à tous les élèves finalistes.

• Des élèves-maîtres

Conformément au Programme National de Formation Psychopédagogique de la Section Pédagogique, le stage sera effectué dans les établissements d'enseignement primaire du lundi 16 février au samedi 21 mars 2026, soit **30 jours ouvrables** et ce, de la manière suivante :

- **Phase passive** : du lundi 16 février au samedi 21 février 2026 inclus, soit **06 jours** ;
- **Phase active** : du lundi 23 février au samedi 21 mars 2026 inclus, soit **24 jours**.

Les élèves-maîtres seront suivis par les Professeurs de pratique professionnelle, le Chef d'établissement scolaire, l'Inspecteur du Primaire de l'entité et l'Inspecteur du Secondaire chargé de la Pédagogie.

A la fin du stage professionnel, chaque élève-maître devra rédiger un rapport en quatre exemplaires dont un exemplaire sera déposé à la Direction de son école, deux autres seront déposés aux Pool Primaire et Pool Secondaire de son entité par le chef d'établissement scolaire et le quatrième pour lui-même.

Dans le cadre de l'expérimentation des humanités pédagogiques renouvelées (HPR), il est prévu 4 heures hebdomadaires de stage de socialisation et d'observation dès la première année des humanités pédagogiques renouvelées.

• Des élèves des filières techniques

Pour les filières techniques, le stage pour les niveaux 1, 2 et 3 s'effectue durant quinze jours au premier semestre du lundi 05 au mardi 27 janvier 2026 et les quinze autres jours pendant le second semestre du 13 avril au mardi 05 mai 2026, soit **30 jours ouvrables**.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

Pour le niveau 4, le stage s'effectue en 1 mois continu du lundi 23 février au vendredi 03 avril 2026, soit **30 jours ouvrables**.

Pour le cycle professionnel, le stage s'effectue en 1 mois continu du lundi 03 février au vendredi 03 avril 2026, soit **30 jours ouvrables**.

Ces stages se terminent par **un rapport de stage** rédigé par l'élève et déposé à la direction de l'école dans un délai d'une semaine. Après le dépôt, le Chef d'établissement le transmettra aux bureaux du Sous-Proved et de l'Inspool.

VII.7. Réunion annuelle d'évaluation des activités de l'Inspection Générale.

Conformément à l'Ordonnance n°91-231 du 15 Août 1991 portant règlement d'administration du Corps des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, spécialement en son annexe 1, en rapport avec les fonctions de l'Inspecteur Général, Chef de Corps, la réunion annuelle d'évaluation des activités de l'Inspection Générale regroupant les Inspecteurs Généraux adjoints et tous les Inspecteurs Principaux Provinciaux aura lieu à Kinshasa. Les dates de cette réunion seront fixées par une note circulaire du Secrétaire Général, sur proposition de l'Inspecteur Général de l'Enseignement.

VII.8. Assemblées Générales des Parents

Samedi 11 octobre 2025, samedi 07 février 2026 et Samedi 09 mai 2026 : ces trois assemblées générales ordinaires sont organisées, sous la conduite du Président du Comité Scolaire des Parents d'élèves et en présence d'un représentant de l'Etat, conformément à l'article 7 de l'Arrêté Ministériel N°MINEPSP/CABMIN/1606/2018 du 21/05/2018 portant organisation et fonctionnement des comités de parents d'élèves.

Une session extraordinaire peut être convoquée mais dans le respect des prescrits de l'article 8 de l'Arrêté Ministériel susmentionné.

Les procès-verbaux desdites rencontres seront transmis par les Chefs d'établissement scolaire à la hiérarchie, pour exploitation, une semaine après la tenue respective de celles-ci.

VII.9. Comité des élèves

Le lundi 06 octobre 2025, élection dudit comité au sein des établissements scolaires conformément à l'Arrêté Ministériel N°MINEPSP/CABMIN/0310/2008 du 24 septembre 2008, instituant le **Comité des Elèves** au sein des établissements publics et privés agréés d'enseignement primaire, secondaire et technique.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

Ce comité permet aux élèves de participer activement à la gestion des établissements scolaires. Cette participation inclut des discussions et des actions concernant les apprentissages, la sécurité (lutte contre la violence en milieu scolaire, le harcèlement, l'exploitation, et les abus sexuels), ainsi que la gestion de l'environnement (assainissement des espaces scolaires tels que les salles de classe, la cour et les installations sanitaires).

VII.10. Activités sportives et parascolaires

Le calendrier des activités sportives et parascolaires est fixé par une note circulaire du Secrétaire Général à l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté sur proposition de la Direction des Activités Sportives et Parascolaires « DASP ».

VII.11. Promotion de la nouvelle citoyenneté dans les établissements scolaires

Conformément à la Note Circulaire N°MINEDU-NC/CABMINETAT/005/2024/21/10/2024 relative à la mise en œuvre des mesures de promotion de la nouvelle citoyenneté, les établissements d'enseignement maternel, primaire et secondaire observeront strictement ce qui suit :

- **Le salut au drapeau** : les élèves et l'ensemble du personnel enseignant chanteront le « **Débout Congolais** », hymne national, devant le drapeau de la République Démocratique du Congo, chaque semaine, le premier jour des cours.
Après le salut au drapeau, le chef d'établissement anime pendant 10 minutes au maximum la causerie morale autour d'un thème relatif aux valeurs républicaines et sociétales à inculquer aux élèves ;
- **Le serment du citoyen** : Débout en position solennelle et dans une attitude respectueuse, les enseignants et les élèves réciteront **chaque jour, avant de commencer la première leçon**, le serment du Citoyen.

VII.12. Assainissement des milieux scolaires

Conformément à la Note N°MINEPST/CABMIN/KJJ/JMK/2302/2022 du 17 novembre 2022 relative à l'assainissement des milieux scolaires, la pratique du SALONGO s'effectue chaque samedi.

Cette activité consiste à :

- L'entretien et au nettoyage de tous les locaux de classe et les toilettes ;
- L'aménagement de bancs et le nettoyage de tout autre matériel utile aux enseignements et apprentissages ;
- L'entretien de la cour et du jardin scolaire.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

VII.13. Accompagnement psychopédagogique et soutien psychosocial

Dans le cadre de la lutte contre l'inadaptation et la déperdition scolaires, les établissements scolaires s'organisent au mois d'octobre pour l'installation des Groupes d'Aide Psychopédagogique (GAP) afin de réaliser les activités de guidance et de counseling en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En vue du renforcement de la collaboration entre régimes de gestion, des Réseaux Communautaires des Groupes d'Aides Psychopédagogiques (RECOGAP) fonctionnent au niveau sous-provincial et provincial pour l'évaluation et le suivi des activités de terrain.

VII.14. Les grandes journées,

Il s'agit des journées suivantes :

- | | |
|------------------------------------|--|
| • Dimanche 05 octobre 2025 | : Journée Mondiale des Enseignants ; |
| • Vendredi 31 octobre 2025 | : Journée des Statistiques Scolaires ; |
| • Mercredi 03 décembre 2025 | : Journée Internationale des personnes vivant avec handicap ; |
| • Vendredi 05 décembre 2025 | : Journée Internationale de l'Arbre ; |
| • Jeudi 30 avril 2026 | : Journée de l'Enseignement National ; |
| • Jeudi 19 mars 2026 | : Journée Internationale d'apprentissage numérique. |
| • Vendredi 20 mars 2026 | : Journée Internationale de la Francophonie ; |

Pour chacune de ces journées, des activités spécifiques seront organisées au niveau des établissements d'enseignement et/ou des bureaux gestionnaires de proximité, par les acteurs et partenaires éducatifs, dans le respect de la thématique de la journée.

VII.15. Rentrée scolaire 2026 – 2027

La rentrée scolaire 2026 – 2027 aura lieu le **lundi 07 septembre 2026**.

VIII. DISPOSITIONS FINALES

Le Secrétaire Général à l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté est chargé de l'exécution du présent calendrier scolaire.

Fait à Kinshasa, le **28 MAI 2025**

Raïssa MALU DINANGA

